



Le gouvernement s'en prend aux chômeurs :

Quoi qu'il en coûte... mais pour qui ?

Covid oblige, le gouvernement avait renoncé à appliquer la réduction des allocations chômage prévue au 1^{er} avril 2020. Mais Élisabeth Borne, la ministre du Travail, a annoncé que la réforme de l'assurance-chômage entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet. Pas la partie qui pénaliserait les patrons abusant du travail précaire, repoussée à 2022, autant dire aux calendes grecques en cette année électorale. C'est le montant des allocations qui baisserait.

Le gouvernement contre la précarité ou contre les précaires ?

Le gouvernement prétend que cette réforme servira à lutter contre les chômeurs qui « profitent » du chômage. Comme si c'était un choix d'être au chômage, surtout dans le contexte actuel ! Selon l'Unédic, 840 000 personnes (38 % des allocataires) connaîtraient ainsi une baisse d'indemnisation, de 20 % en moyenne, et cela pourrait aller jusqu'à des montants divisés par deux pour certains. Pour une personne ayant eu deux CDD de trois mois payés au Smic sur les 24 derniers mois, les allocations passeraient de 975 euros à 659 euros. Le salaire journalier de référence utilisé pour calculer les allocations prendra en compte les périodes d'inactivité, alors que, aujourd'hui, seules les périodes salariées sont prises en compte. Les demandeurs d'emploi alternant contrats courts et inactivité seraient les premiers pénalisés.

Une réforme qui n'a rien à voir avec la lutte contre la précarité

Les patrons sont responsables du chômage : en 2020, 360 000 emplois ont été détruits, rien que dans le privé. Le nombre de chômeurs devrait encore augmenter avec la fin des dispositifs de chômage partiel. Même Antoine Foucher, ex-directeur de cabinet de la ministre du Travail et l'un des principaux artisans de la réforme en 2019, reconnaît que ce n'est pas le moment d'appliquer la réforme et que « les demandeurs d'emploi concernés vont avoir un lourd sentiment d'injustice ».

Si le gouvernement voulait réellement combattre la précarité, il s'en prendrait à ceux qui utilisent les subventions publiques pour licencier. À ceux qui embauchent en CDD à répétition, ou en intérim, au lieu de créer les emplois fixes nécessaires. Mais le malus prévu dans ce dernier cas sur les cotisations

chômage est reporté en 2022 et les activités fortement touchées par la pandémie sont de toute façon sorties du dispositif.

La réforme devrait rapporter aux caisses moins d'1,3 milliard d'euros par an. À comparer aux 17,4 milliards de déficit de l'Unédic en 2020 du fait du financement du chômage partiel. Et au total, fin juillet 2020, des 470 milliards pour venir en aide aux patrons, auxquels s'est ajouté un plan de relance de 100 milliards en septembre. Pourquoi cette annonce soudaine d'une réforme qui ne rapportera qu'une goutte d'eau aux caisses mais va enfoncer un peu plus dans la misère les plus précaires ?

En s'en prenant aux chômeurs, qui seront poussés à accepter des contrats à n'importe quel prix, même mal payés, même avec des conditions de travail déplorables, le gouvernement fait pression à la baisse sur les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs.

Les véritables urgences

La véritable urgence en ce moment, ce serait de renforcer les filets de sécurité pour protéger les travailleurs de la crise.

- Il faudrait déjà **interdire tout licenciement**.
- Ensuite, **personne ne devrait vivre avec moins de 1 500 euros par mois** : c'est le montant minimum que le gouvernement alloue à tous les propriétaires de bars et restaurants. Pourquoi ce qui est bon pour ceux-là ne le serait-il pas pour les travailleurs privés d'emploi ?

Les patrons ont commencé leur offensive en licenciant, le gouvernement la poursuit en réduisant les allocations chômage. Et demain ? La baisse de tous les salaires, la suppression du Smic ? Cette réforme sera-t-elle la réforme de trop, celle qui nous mettra en colère et les contraindra à cesser leurs attaques ? On ne peut que l'espérer.

Pour nous contacter :

www.convergencesrevolutionnaires.org

Le manager pour seul juge ?

Lorsqu'un agent est diagnostiqué positif au Covid, alors l'employeur se charge d'identifier les personnes contacts, qui nécessitent une information, une mise en quarantaine et un suivi.

Chez Suez, ce rôle incombe au manager qui juge et apprécie la situation au risque de pénaliser lui-même son activité s'il identifie trop d'agents. Précautions sanitaires ou poursuite d'activité ? Le manager n'est pas la bonne personne pour juger.

La morale, ça coûte pas cher

Alors que les cas se multiplient sur certains sites, les patrons (tout comme le gouvernement) se complaisent à stigmatiser les salariés : non respect des gestes barrières, relâchement dans les protocoles... Tout est bon pour nous accuser.

Alors qu'il est bien souvent difficile de s'isoler pour manger et que notre travail nous expose à de multiples sources de contamination, il est bien facile de tout nous mettre sur le dos. Continuer à travailler coûte que coûte ? Alors aux employeurs de tout mettre en œuvre pour assurer notre sécurité sanitaire.

Egalité Hommes/Femmes : Suez à l'index

Le 8 mars se déroulait la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. A cette occasion, toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier leur index d'égalité professionnelle sur 100 points.

On peut douter de la méthode de calcul de cet index (par exemple, on mesure si autant de femmes que d'hommes sont augmentés, mais pas les écarts en € de ces augmentations) et de son contrôle : une sanction est donnée s'il n'y a pas de publication des résultats, mais pas dans le cas où le résultat est mauvais.

Suez néanmoins joue le jeu et a donc sorti son index : à peine 0,1 point gagné cette année par rapport à l'an dernier sur toute l'entité et seulement 1 point de plus chez Suez Eau France en particulier. Le moins que l'on puisse dire c'est que le travail d'égalité entre hommes et femmes n'est vraiment pas une priorité pour notre entreprise.

Eco-flicage

A la Sevesc, la direction veut mettre en place un système de contrôle des véhicules pour vérifier qu'on n'accélère ou freine pas trop fort. Sans rire, Suez espère peut-être gagner de l'argent en vendant cette prestation « verte » aux clients.

L'entreprise investit surtout dans un nouveau dispositif de flicage : tous les véhicules roulent au diesel et les cadres ne seront pas, eux, contrôlés.

Alors, l'expertise lancée par leur CSE est une bonne chose, mais il va falloir aller plus loin pour contrer cette attaque.

Loin des feux des projecteurs, nos préoccupations d'en bas

Les médias ont beaucoup parlé de la manifestation devant le siège de Veolia la semaine dernière et les syndicats s'en sont félicités. Peu d'entre nous se sont mobilisés pourtant, il faut dire qu'on lit de moins en moins la com' de l'intersyndicale qui revient très souvent avec peu d'infos. La guéguerre des actionnaires ne se soucie pas de notre participation à zéro euro. Et aucun des deux géants ne nous garantit des conditions satisfaisantes de salaire et d'emploi.

Castex et les cache-sexes

« Un soignant sur trois est aujourd'hui vacciné, ce n'est pas normal » disait Castex jeudi dernier. Les soignants responsables, vraiment ? La campagne de vaccination patine, parce que le gouvernement refuse de contraindre les laboratoires pharmaceutiques à accélérer la production ! Ce qui n'est pas normal, c'est que la pénurie de vaccins empêchait les soignants, encore il y a quinze jours, de se faire vacciner massivement. Cela fait plus d'un an qu'aurait pu être anticipée la mise en place logistique de cette campagne, la production et la livraison suffisantes de vaccins auprès de tous les soignants pouvant effectuer l'injection.

PSA : une prime qui en dit long...

PSA annonce le versement d'une prime de 2 700 euros net aux salariés qui ont travaillé en CDI à plein temps. C'est loin de faire oublier les bas salaires tout au long de l'année. Avec un bénéfice net de 2,2 milliards d'euros pour l'année 2020 (en pleine crise Covid), c'est quand même la moindre des choses. Sans parler de la fortune accumulée qui a servi au rachat d'Opel et à la fusion avec Fiat-Chrysler. En revanche, l'augmentation des salaires est de 12 euros par mois (pour un salaire de 1 500 euros). Une partie du salaire transformée en prime : de quoi maintenir une retraite au ras du sol pour des salariés poussés à la prendre !

Vent de révolte au Sénégal

Depuis l'arrestation le 5 mars de l'opposant Ousmane Sonko, les principales villes du pays sont secouées par des manifestations, réprimées brutalement par l'État sénégalais. Les affrontements ont déjà fait officiellement quatre morts. La contestation a pour fond la dégradation de la situation de beaucoup de jeunes, les conséquences de la pandémie les empêchant de trouver du travail, y compris dans le secteur informel.

Les entreprises françaises comme Auchan, Eiffage, Total ou encore Orange sont souvent prises pour cibles. Derrière le gouvernement sénégalais, c'est donc aussi l'impérialisme français, responsable du pillage du pays, qui est mis en accusation.